



DATE : 25 septembre 2019

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Laurent Overney

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusés : Mmes Justine Fontana et Aurélie Haenni

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 1^{er} mai 2019
3. Présentation des planifications financières 2020-2024
4. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2019
5. Election d'un membre à la commission financière
6. Informations communales
7. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT LAURENT OVERNEY

M. le Président Laurent Overney salue M. le Syndic et tous ses collègues conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les citoyennes et citoyens de notre commune, la presse et déclare ouverte cette deuxième séance du Conseil Général de l'année 2019. Au menu de cette séance, la présentation des planifications financières 2020-2024 ainsi que les élections pour repourvoir les postes vacants suite à des démissions au Conseil Général. Il souhaite la bienvenue aux deux nouvelles conseillères générales Mme Nicole Schorro qui succède à M. Jean-Pierre Grandgirard et Mme Mélanie Singy qui succède à M. Gilles Zwahlen. Ces deux conseillères ont déjà été assermentées et il leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction à siéger parmi nous et se réjouit de travailler en leur compagnie.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Bastian Bersier pour le groupe « Unité communale », Raphaël Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » et Manuel Pires pour le groupe « Parti socialiste ».

Cette assemblée a été convoquée par mail du 10 septembre 2019 et selon l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 37 du 13 septembre 2019, par affichage au pilier public communal et sur le site internet de la Commune.

DATE : 25 septembre 2019

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour proposé. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Avant de débiter sur l'ordre du jour, il demande d'honorer la mémoire de Matthieu Liniger décédé de manière si subite et inattendue à un âge où la vie s'ouvrait à lui. Par respect pour sa famille et en particulier Samuel, ancien collègue du Conseil Général, il demande à l'assemblée de se lever et de respecter un instant de silence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{er} MAI 2019

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Nathalie Pires demande une modification à la page 16 sur le texte : « *elle n'a pas la solution et est consciente que c'est un problème* » de mentionner : elle n'a pas la solution et souhaite une prise de conscience du problème.

La remarque de Mme Pires sera prise en compte. Pas d'autres remarques ou question, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

3. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2020-2024

M. le Président Laurent Overney rappelle que comme expliqué dans le message du Conseil Communal, la planification financière présentée se veut informative et que le Conseil Général ne prend pas position sur ce point. Il donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat commence cette présentation par rappeler les bases légales de la planification financière notamment :

- La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. (art. 86d LCo).
- Le plan financier est un instrument de planification du Conseil Communal.
- Après l'établissement du plan financier (procédure analogue à celle du budget), le Conseil Communal soumet le plan financier à la commission financière.
- La commission financière formule ses remarques et émet un préavis.
- Le Conseil Communal prend connaissance du préavis de la commission financière, procède le cas échéant à des adaptations et approuve le plan financier (dans sa version définitive).
- Le Conseil Communal présente le plan financier dans sa version finale à la commission financière, au Conseil Général.

Elle rappelle que la plan financier est un instrument de gestion des finances communales à disposition des autorités et de l'administration. Il reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social. Il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement. C'est un outil d'aide à la décision mais pas un budget.

Les orientations prises par le Conseil Communal pour établir ce plan financier sont :

- Investissements à poursuivre selon objectifs fixés
- Dette par habitant de -53% par rapport à 2013

DATE : 25 septembre 2019

- Capacité d'investissement de la commune importante
- Progression fiscale des personnes physiques réévaluée
- Charges à venir : charges liées régionales notamment
- Dépenses importantes: homes, CO
- 6 dernières années bénéficiaires : amortissements supplémentaires de plus de 4 millions

Quelques chiffres importants de la planification d'investissements pour les 5 prochaines années :

- 3 millions pour l'extension de l'école primaire ceci au vu de l'accroissement de la population
- 2,28 millions pour les bâtiments (rénovation/agrandissement de la salle polyvalente + autres)
- 1,475 million pour les routes et trottoirs communaux
- Fr. 210'000.- pour les chemins piétons
- Fr. 265'000.- pour les eaux et drainages

La planification financière des investissements tient compte des objectifs définis par le Conseil Communal pour cette législature.

En ce qui concerne la planification de fonctionnement, elle tient compte :

- des intérêts et amortissements en relation avec le plan financier d'investissements
- de notre participation aux homes médicalisés dès l'année 2021 (5.09%)
- de notre participation au CO dès 2020 (5.60%)
- de notre participation à la STEP
- d'une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques de 3%

On constate une MNA positive pour les 5 prochaines années ce qui a amené le Conseil Communal à présenter des simulations avec un taux d'impôts sur personnes physiques baissés à 0.85 et 0.80 au lieu de 0.90 actuel. On constate dès lors qu'à Fr. 0.85 la MNA est également positive sur les 5 prochaines années et qu'à Fr. 0.80 la MNA reste positive pour 2020 et 2021 puis on dégage un léger déficit.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que la commission financière a étudié avec attention les documents remis en relation avec la planification financière 2020-2024. Cette dernière est basée sur les comptes communaux des années 2014-2018 ainsi que sur les investissements que la commune souhaiterait réaliser durant la période 2020-2024.

La planification présentée reflète une vision réaliste et accomplie. Elle comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2024. Au regard de la marge nette d'autofinancement (MNA) qui ressort des simulations présentées au taux actuel de 0.90 (marge d'autofinancement intégrant la totalité des investissements prévus jusqu'en 2024), la commission financière serait favorable à un abaissement du taux d'imposition à 0.85. Bien entendu, cette réduction du taux d'imposition est conditionnelle. Elle est sujette au respect des budgets alloués en ce qui concerne les investissements actuels de grande envergure comme par exemple les coûts liés à l'aménagement du futur CO ou la réfection de la grande salle.

Elle relève que dans les produits, les rentrées fiscales ont été planifiées avec une croissance annuelle de 3%.

La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée de la planification financière 2020-2024 et remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour l'élaboration cohérente et achevée de la planification financière.

DATE : 25 septembre 2019

M. le Président Laurent Overney remercie la commission financière et donne la parole aux conseillers généraux puisque c'est un débat libre donc chacun peut s'exprimer.

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance et analysé avec attention le plan financier qui a été proposé. Il a apprécié que ce dernier reflète avec réalisme l'évolution prévisible de notre commune et les investissements qui devront être consentis dans les cinq prochaines années et ceci dans de nombreux domaines.

Il a également observé avec plaisir l'ajout d'une simulation des rentrées fiscales et des résultats selon trois scénarios prévoyant la stabilité ou une baisse plus ou moins conséquente du taux d'impôts. Il observe que les contribuables de Cugy sont fortement sollicités depuis plusieurs années et qu'ils paient pour des investissements importants qui profiteront aux générations futures. Au vu des chiffres présentés, il défend le principe d'un abaissement conséquent du taux d'imposition et est d'avis que nous pourrions être encore plus ambitieux que ce que nous propose la commission financière, de façon à être concurrentiel avec d'autres communes voisines comme p. ex. Estavayer dont le taux est de 0.84 ou Montagny dont le taux est de 0.836. Il propose enfin de réévaluer chaque année ce taux d'imposition à la lumière de l'évolution de notre situation financière, de façon à éviter des adaptations trop brusques.

Dans le détail, quelques chiffres du plan financier suscitent des remarques et des questions :

- Fr. 150'000.- sont prévus en 2021 et surtout en 2023 pour la révision du plan d'aménagement local. Ceci semble très prématuré compte tenu du fait qu'un PAL doit être révisé au moins tous les 15 ans et que le PAL actuel a été approuvé en 2015 ! S'il est probable que certains travaux seront effectués dans le domaine de l'aménagement du territoire, surtout en lien avec la mise en œuvre du plan directeur cantonal, la révision du PAL aura probablement lieu ultérieurement.
- Le changement de l'éclairage du terrain de foot pourrait occasionner une dépense de Fr. 200'000.- en 2021. Dans quelle proportion la commune et le FC participeront à cette dépense ? A-t-on envisagé d'autres possibilités de soutien de la part de la commune, qui pourrait par exemple proposer un prêt sans intérêt ?
- Au chapitre des routes, il a été surpris du montant de Fr. 450'000.- prévu pour la réfection de la route de Bussy et d'un arrêt de bus.

M. Bernard Grandgirard répond qu'en ce qui concerne le PAL en effet la révision se fait plus ou moins tous les 15 ans, à savoir que le début de la révision de notre dernier PAL a été initié en 2009 donc en 2024 nous serons à nouveau dans les 15 ans. Naturellement il s'agit d'une planification mais il a semblé opportun au Conseil Communal de mettre un point au plan financier avant la fin de la législature, compte tenu du fait également que la révision de ce PAL sera conditionnée par le plan directeur cantonal respectivement le plan directeur régional de la Broye qui sera géré au niveau du district. Il rappelle que les plans d'aménagements locaux seront à faire de manière supra communale, c'est-à-dire d'avoir un regard sur les communes qui nous entourent et le terme de supra communal sera géré par le plan directeur régional. Le plan financier peut évoluer et se déplacer vers le futur mais il peut aussi se rapprocher s'il y a un coup d'accélérateur du côté du plan directeur régional. Le Conseil Communal va bien entendu suivre la chose et être à l'écoute sur l'évolution du plan directeur régional. A noter qu'au vu de ce qu'on peut lire dans la presse actuellement, on peut être que satisfait d'avoir initié notre PAL en 2009 et d'avoir reçu son approbation en 2015. Actuellement il y a 57 communes qui sont totalement bloquées parce qu'elles n'ont pas leur plan d'aménagement local approuvé.

M. Jean-Denis Borgognon nous fait part qu'en ce qui concerne l'éclairage, la commune a été contactée par le FC qui a expliqué que l'éclairage actuel n'était plus conforme et qu'ils ne trouvent plus les pièces pour les projecteurs qui leur appartiennent. La commune n'a à ce

DATE : 25 septembre 2019

jour pas encore discuté avec le FC et décidé d'une participation ou pas au remplacement de cet éclairage.

M. Alain Bürgy nous informe qu'en ce qui concerne la Rte de Bussy, il s'agit d'une estimation des coûts mais cela doit encore être affiné selon ce que l'on va entreprendre. Mais il faut savoir que dessous la route il y a énormément de services et on ne sait pas ce qu'on va découvrir.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur ces planifications financières et relève que bien des chiffres seront probablement repris dans les futurs budgets communaux.

Mme Vanessa Currat tient à remercier la boursière communale pour son travail dans l'élaboration de cette planification car ce qu'il faut savoir c'est que la planification est un travail de fou car c'est beaucoup de calculs, de simulation et pour cela elle la remercie ainsi que pour son travail tout au long de l'année.

4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2019

M. le Président Laurent Overney nous informe qu'en date du 25 juin 2019 M. Gilles Zwahlen nous a fait parvenir sa démission du Conseil Général avec effet immédiat. Nous devons donc ce soir repourvoir ce poste et il attend des propositions. Pour ce faire, il donne la parole au groupe « Unité communale ».

M. Olivier Vonlanthen nous fait part que le groupe « Unité communale » a le plaisir de proposer la candidature de Mme Chantal Pache à la vice-présidence du Conseil Général.

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux deux autres groupes lesquels ne désirent pas s'exprimer.

Dès lors, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Chantal Pache qui est élue à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2019 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Chantal Pache remercie l'assemblée pour la confiance et c'est avec plaisir qu'elle accepte le poste de vice-présidente du Conseil Général.

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président Laurent Overney nous informe que pour la même raison citée au point 4 nous devons élire ce soir un membre à la commission financière. La démission concernant le groupe « Unité communale », il leur donne la parole.

Mme Tatiana Veth nous fait part que le groupe « Unité communale » a le plaisir de proposer la candidature de Mme Mélanie Singy à la commission financière, laquelle pourra nous faire bénéficier de son expérience déjà passée au sein du Conseil Général d'Estavayer.

Pas d'autres propositions, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Mélanie Singy qui est élue à la commission financière pour la législature en cours à l'unanimité par acclamation.**

M. le Président Laurent Overney félicite les nouvelles élues et nous informe que la commission financière devra se constituer lors d'une prochaine séance.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

DATE : 25 septembre 2019

M. le Président Laurent Overney donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous donne plusieurs informations :

➤ Intranet : c'est un outil mis en place avec le nouveau site Internet, c'est un outil non seulement pour le Conseil Général mais pour toutes les commissions de la commune ; en fait c'est la GED qu'on a pour le Conseil Communal mais en l'occurrence pour les conseillers généraux. Il nous fait une présentation du fonctionnement de cet outil. Il précise que pour chaque commission, on y trouve tous les documents relatifs aux différentes séances. A noter que les documents sont propres à chaque commission et selon les droits, les utilisateurs ne voient que les documents des commissions pour lesquelles ils sont concernés. Tous les documents resteront dans les archives pour chaque commission. Une fois le système mis à jour, chaque personne recevra un mail lorsqu'une séance sera fixée.

M. Vincent Grandgirard demande ce qu'il en est de la reprise des anciens documents figurant sur l'ancien site tels que les procès-verbaux, convocations, autres ?

M. Vonlanthen répond qu'ils sont toujours disponibles sur le site actuel sous les archives.

➤ En réponse à la demande de Mme Pires concernant les infos sur le site Internet de la commune, le Conseil Communal a pris la décision de ne publier que des choses qui sont non commerciales. De jouer le jeu avec nos sociétés locales et différentes associations.

➤ Concernant la Step régionale de l'Eparsé, la commune de Montagny a accepté les statuts, une fois le délai de recours échu (21 octobre), les statuts pourront être signés par le Conseil d'Etat vaudois et fribourgeois et enfin pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

M. Bernard Grandgirard nous informe que suite à la dernière séance du Conseil Général du mois de mai, deux jours plus tard nous recevions le permis de construire pour le CO de Cugy. Le chantier avait déjà débuté par les travaux préparatoires notamment les installations du Groupe E. La pose de la première pierre a eu lieu le 27 juin et bons nombres de travaux tels que terrassements, canalisations ont été faits. Le radier du bâtiment A est terminé et les premiers murs sortent de terre. Il y a un léger retard dans le chantier dû aux travaux supplémentaires concernant des problèmes d'étanchéité découverts lors de la creuse. Les travaux avancent bien, l'entreprise mandatée est vraiment à l'écoute et tout se passe bien. A noter que le planning du gros œuvre du bâtiment A, notamment les salles de classes dure environ 10 mois, le bâtiment B 9 mois et le dernier bâtiment environ 7 mois. Actuellement les travaux se font sur appel d'offres. Il relève qu'il y a une bonne collaboration et ceci dès le début entre le Conseil Communal et la commission de bâtisse du CO.

M. Jean-Gabriel Meylan relève qu'à l'origine du CO, on a voté un budget pour certaines activités et certains aménagements et, à sa connaissance, il s'y greffe d'autres aménagements. Peut-on avoir à un moment donné connaissance des aménagements qui n'étaient pas dans le pack d'origine et qui vont tomber dans l'escarcelle de la caisse communale comme par exemple l'arrêt de bus ?

M. Bernard Grandgirard répond qu'en ce qui concerne l'arrêt de bus, il sera financé par le CO ainsi que le chemin. Cependant, vu que les infrastructures seront sur le territoire communal, la procédure de mise à l'enquête sera une procédure communale, mais les coûts seront financés à 100% par le CO, l'arrêt de bus étant subventionné en partie par l'Etat. Pour ce qui est des infrastructures qui pourraient être à la charge de la commune, il pourrait y avoir des travaux que l'on déterminera d'un commun accord entre le CO et la commune notamment en se rapprochant de la buvette du foot, le chemin de Vesin et les infrastructures sportives. Il y a une zone qui, aujourd'hui, n'est pas totalement définie mais actuellement il y a déjà des choses qui ont été faites, notamment la démolition du terrain de basket mais les frais ont entièrement été pris en charge par le CO. Cependant si la commune décide de

DATE : 25 septembre 2019

refaire les abords de la buvette, ce sera une décision communale et à ce moment là un budget éventuel devra être demandé.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si on pourra avoir, par rapport aux infrastructures du CO, lors d'une future séance, une tendance par rapport aux coûts du CO par rapport au budget.

M. Bernard Grandgirard répond qu'il va rapporter ce point à la commission de bâtisse du CO et vérifier si ces informations sont données ou pas. Quoiqu'il est toujours difficile de publier des chiffres en cours de route mais ce qu'il peut dire c'est que pour l'instant il n'y a pas de mauvaises surprises.

M. Alain Bürgy revient sur les questions posées figurant dans la liste des délais :

- Passage à niveau côté Rte de Bussy : suite à la séance du CG du mois de mai, il a eu une séance avec les CFF et l'entreprise ; l'élément cassé a été remplacé. Toujours en ce qui concerne le passage à niveau, des travaux sont prévus 2021-2022 sur la ligne de la Broye et à ce moment-là ce passage à niveau sera refait.
- Passage piétons côté Rte de Bussy : le Conseil Communal est en train de revoir le concept de la Rte de Fétigny et dans ce concept il est prévu de placer un passage pour piétons. L'emplacement de ce passage doit être avalisé par le Service des Ponts et Chaussées et l'on doit respecter les lignes de visibilité et la sécurité. Par contre sur la Rte de Bussy on nous a répondu clairement que cela n'était pas possible. Par contre sur la Rte de Fétigny ce sera possible avec des aménagements afin que les piétons soient en sécurité. Mme Nathalie Pires demande comment les habitants des nouveaux immeubles vont accéder au passage piétons se trouvant vers la laiterie puisqu'il n'y a pas de trottoir. M. Alain Bürgy répond qu'on ne pourra pas faire un passage piéton pour toutes les sorties de bâtiments, on retrouve ce cas de figure à d'autres endroits comme sur la Rte du Savua.
- Traversée de localité Vesin : un courrier a été adressé au Service des Ponts et Chaussées en date du 10 mai et à ce jour nous n'avons pas encore reçu de réponse. Un courrier de relance a été envoyé.
- Réduction éclairage public : contact a été pris rapidement avec le Groupe E concernant cette demande mais malheureusement nous n'avons pas reçu les informations pour ce soir. On les relancera. Ce qu'il faut cependant savoir c'est que ce n'est pas simple à chiffrer. Toutefois le projet tel que nous l'avons conçu pour le village, à l'époque nous avons choisi un abaissement simple. Dès lors si on décide d'éteindre un lampadaire sur deux nous devons revoir tout le câblage électrique.
- Commission de naturalisation : le Conseil Communal a demandé un avis de droit par rapport à la présence du Président du Conseil Général aux séances de la commission de naturalisation. Il nous en donne lecture. En finalité aucune base légale existe mentionnant que le Président du Conseil Général a le droit de participer à ces séances. Par conséquent, sans bases légales, sa présence n'est pas autorisée.

M. Jean-Denis Borgognon nous donne plusieurs informations :

- Place de jeux Vesin : les travaux sont terminés ainsi que ceux de la place de dépose. Il invite les conseillers à s'y rendre. Il reste à sécuriser un escalier dans la cour d'école lequel sera mis au budget au mois de décembre.
- La rénovation de la toiture de la salle de sport est terminée, reste à terminer la façade côté place de parc. Pour cela il faut attendre que la réfection du chemin devant la future administration communale soit terminée.
- En ce qui concerne la salle polyvalente, les travaux avancent bien et respectent les délais fixés. Les travaux devraient être terminés début décembre ce qui nous permettra d'effectuer les derniers réglages. Il nous communique la liste des travaux restant à faire. L'inauguration de la salle aura lieu les 10-11 et 12 janvier 2020. Le programme est le

DATE : 25 septembre 2019

suivant : vendredi 10 janvier dès 17.30 h. visite officielle suivie à 18.30 h. par un apéritif dînatoire et dès 21.00 h. bal avec STORIA ouvert à tous. Samedi 11 janvier de 9.00 h. à 12.00 h. portes ouvertes, apéritif à la population – samedi soir loto de l'USL. Le dimanche 12 janvier, repas des aînés.

M. Guido Flammer nous informe que nos forêts sont investies par le bostryche, ce qui donne du travail à notre équipe forestière et à ce jour nous sommes à environ 2000 m³ de bois bostryché. En ce qui concerne le compacteur de Cugy, la place est terminée et pour celui de Vesin l'étude est toujours en cours.

M. le Président remercie le Conseil Communal pour ces informations.

7. DIVERS

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux conseillers généraux.

M. Christian Molleyres soulève une question relative à la 5G ; durant cet été, il a été abordé par des citoyens qui s'interrogent au sujet de l'installation des antennes 5G. En effet, le sujet est d'actualité et suscite l'inquiétude de nombreuses personnes.

En juin dernier, 279 antennes 5G étaient actives sur le territoire Suisse en plus des 11'000 antennes 4G. Un certain cafouillage règne à tout niveau par rapport aux conséquences des ondes émises par la 5G sur la santé humaine et les cantons semblent dépassés par cette technologie. Si plusieurs cantons (Jura et Vaud), ont décidé de suspendre toute nouvelle installation jusqu'à la publication du rapport du groupe de travail sur la 5G, initialement prévue pour l'été 2019, puis repoussée à la fin de l'année, à Fribourg le dépôt d'une demande de permis de construire doit passer par une publication dans la feuille officielle et permettre aux personnes qui s'estiment touchées par un projet de formuler leur opposition en "bonne et due forme".

Ces questions s'adressent au Conseil Communal et sont les suivantes :

1. Est-ce que la commune a déjà été approchée par un opérateur pour négocier l'installation d'une antenne 5G sur le territoire communal ?
2. Est-ce que le Conseil Communal s'est déjà penché sur le sujet et quel serait sa prise de position en cas d'une telle demande ?
3. En cas d'installation d'une telle antenne sur notre territoire, est-ce que des mesures de protection seraient étudiées pour garantir la sécurité sanitaire des citoyens de notre commune ?

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'effectivement la 5G est un sujet du moment qui fait peur, qui inquiète beaucoup de monde mais jusqu'à maintenant il n'y a aucun rapport qui prouve que ce soit nocif pour la population plus que la 3 et la 4G. Il faut savoir que le parlement Suisse lorsqu'il a autorisé la conception de la 5G en Suisse, il l'a autorisé à un niveau qui est 10 fois inférieur au niveau de nos pays voisins. Ce n'est pas plus nocif que la 3 et la 4G ; la seule chose qui change c'est la fréquence qui fait que les transmissions sont plus rapides. Ce qui fait aussi que les opérateurs n'ont pas besoin de mettre à l'enquête le changement de la 4 à la 5G sur le territoire helvétique. Le Conseil Communal ne s'est pas prononcé pour ou contre la 5G puisque la commune n'a pas de pouvoir décisionnel par rapport à ça, le canton non plus mais le canton de Fribourg a simplement demandé la transparence pour savoir où les antennes de la 5G sont posées. Pour information, pas plus tard que lundi dernier, le Conseil Communal a passé un dossier pour la pose d'une nouvelle antenne à Vesin sur le site de la Gravière Savary qui paraîtra dans la feuille officielle vendredi prochain.

M. Jean-Gabriel Meylan relève que nous avons sur notre bâtiment communal une sonde permettant de relever les décibels, si elle est toujours en fonction, il demande si cette dernière est calibrée et si on peut avoir des relevés.

DATE : 25 septembre 2019

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'elle a été remise en place mais que pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles sur les dernières données qui ont été effectuées.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si on peut faire le point lors d'un prochain Conseil Général.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il a contacté il y a plusieurs mois M. Studemann, commandant de la place d'armes, pour avoir des situations sur plusieurs vols dont on a eu échos qu'ils n'étaient pas aux normes avec le règlement, on attend encore ces données et le but est qu'il vienne en seconde partie d'un Conseil Général afin de nous donner des explications à ce sujet, on l'annoncerait assez vite afin que la population puisse être également présente à cette séance.

Mme Nathalie Pires remercie le Conseil Communal qui a pris en compte deux demandes liées à la sécurité de nos enfants, la première concernant le compacteur et la deuxième concernant le passage piétons. Elle le remercie chaleureusement.

M. Jacques Monnard vient sur le problème du revêtement de la route de Vesin direction Montet ; à son avis il y a une inégalité de traitement car la commune de Les Montets a un revêtement phono absorbant tandis que l'entrée de Vesin en est dépourvue. Il se pose la question s'il est du ressort de notre commune d'avoir manqué quelque chose ou est-ce qu'on se retrouve devant le fait accompli.

M. Alain Bürgy répond que c'est une question très intéressante, d'ailleurs déjà posée en octobre 2018 par le Conseil Communal. Le Conseil Communal a en effet été surpris et étonné de ne pas avoir de phono absorbant dans la traversée de Vesin, chose qui était prévue préalablement mais les choses évoluent de manière assez rapide. Ce qu'il faut savoir tout d'abord, pourquoi on refait un revêtement à l'intérieur d'une localité ; une des raisons c'est lorsque le revêtement est fichu et pour cela le canton fait tous les 5 ans des mesures complètes de l'entier du réseau cantonal et partant de là on décide de faire tel ou tel secteur. Aujourd'hui le Trent est la protection contre le bruit c'est-à-dire par rapport à la qualité du revêtement, ce qui est mis de côté, pour passer au confort des riverains et dans le cadre du service des ponts et chaussées il y a un secteur qui s'occupe du bruit. Donc chaque fois qu'il y a une réfection d'une route cantonale, plusieurs questions de fond sont posées car il faut savoir que ces revêtements sont subventionnés par la confédération et le canton donc l'intérêt est d'en faire suffisamment pour toucher des subventions. Ce qui s'est passé à Vesin, la réponse du canton a été de dire que la pose de revêtement phono absorbant se fait uniquement sur les secteurs où l'on observe des dépassements des valeurs limites d'immiscions, de plus aucun de ces revêtements n'est posé pour des raisons de confort. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un revêtement phono absorbant c'est formidable mais dans la durée de vie par rapport à un revêtement normal on peut dire qu'il est deux fois plus vite fichu. Le canton relève également qu'à ce jour, sur l'axe 2040, le trafic journalier moyen est de 2823 véhicules par jour, en se basant sur les données du service de la mobilité. D'après le cadastre du bruit routier, les bâtiments situés le long de ce tronçon ne présentent à l'heure actuelle aucun dépassement des valeurs. Par conséquent le canton n'a pas d'obligation d'assainir ledit tronçon. De plus selon les conditions dictées par l'OPB, les tronçons réalisés après 1985 doivent être construits de manière à respecter les DMI.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a encore des interventions dans les divers. Ceci n'étant pas le cas, il clôt cette assemblée en remerciant tous les participants et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21h15.

DATE : 25 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Overney

Sylvia Bersier